

# **CHARTRE DES UTILISATEURS DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DU COLLEGE**

L'établissement permet aux membres de la communauté scolaire d'accéder aux ressources et services multimédias qu'il propose. Cet accès doit respecter les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'établissement ainsi que les lois en vigueur.

Les utilisateurs des réseaux et services multimédias de l'établissement s'engagent à respecter la législation et en particulier les points suivants :

- L'atteinte de la vie privée d'autrui.
- La diffamation et l'injure.
- La provocation à commettre des actes illicites ou dangereux.
- La diffusion de message à caractère violent ou pornographique.
- L'incitation à la consommation de substances illicites.
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine raciale, ou à la violence.
- L'apologie de tous crimes, meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.
- La contrefaçon de marque.
- Le respect de la propriété intellectuelle, (œuvre de l'esprit, extrait musical, photographie, extrait littéraire, vidéogramme) et des droits de l'auteur, du titulaire des droits de propriété intellectuelle.
- Les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau ou à l'intégrité des ressources informatiques.

Ils s'engagent notamment à :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté.
- Ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources.
- Ne pas introduire de programmes nuisibles.
- Ne pas installer de logiciels pouvant modifier la configuration des machines.

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- Soit dans un souci de protection des personnes, l'établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités afin d'éviter l'accès à des sites illicites notamment par la lecture des journaux d'activité du service au réseau.
- Soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques. Pour des raisons de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des services, des ressources et des échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation. L'établissement se réserve dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
- Soit dans un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs rappelés dans le préambule.

Le non respect de cette Charte fera l'objet des dispositions et des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'éducation nationale et de l'établissement et à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.